

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 juin 2015

Service instructeur

11^{ème} **Commission** –
N° CP-2015-6-11-1

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

**CONVENTION CADRE 2015 RELATIVE À L'EURES TRANSFRONTALIER
"OBERRHEIN - RHIN SUPÉRIEUR"**

Résumé : Le rapport a pour objet d'approuver la convention cadre 2015 relative à l'EURES transfrontalier « Oberrhein – Rhin supérieur ». Ce réseau, qui réunit les services publics de l'emploi, les organisations syndicales et patronales et les collectivités du Rhin supérieur, vise à favoriser la mobilité de la main d'œuvre dans cet espace.

La signature de cette convention n'implique aucune incidence financière pour le Département.

L'EURES transfrontalier « Oberrhein – Rhin supérieur » existe depuis 1999. Il réunit les services publics de l'emploi d'Allemagne, de Suisse et de France (Pôle emploi), les organisations patronales et syndicales des trois pays, ainsi que les collectivités locales (pour la France, il s'agit de la Région Alsace et des deux Départements).

Le but de ce réseau est de faciliter la mobilité de la main d'œuvre dans le Rhin supérieur, en menant les actions suivantes :

- collecte d'informations sur le marché du travail transfrontalier (excédents/pénuries d'offres d'emplois, obstacles à la mobilité...),
- diffusion d'informations à destination des travailleurs frontaliers,
- mise à disposition d'offres d'emplois et de stages transfrontaliers, aide au placement,
- encouragement du dialogue entre partenaires sociaux de l'espace transfrontalier...

Dans le cadre du nouveau programme européen « EaSI » (programme pour l'emploi et l'innovation sociale), l'EURES transfrontalier « Oberrhein – Rhin supérieur » fait l'objet d'une convention cadre annuelle, qui doit être signée par les 18 partenaires, dont le Département du Haut-Rhin.

La signature de cette convention n'implique aucune incidence financière : les projets initiés dans le cadre du réseau EURES-T sont cofinancés par l'Union européenne (programme EaSI), le SECO (secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération helvétique) et la DIRECCTE, la Région Alsace cofinçant en outre les actions relatives à l'apprentissage transfrontalier.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la convention cadre jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN